

LE 19^e SIÈCLE ET LA SÉCURITÉ À L'ANCIENNE

Pistolet à broches dit « de secrétaire », cal. 9 mm,
Liège, deuxième moitié du 19^e siècle
Collection Grand Curtius, Liège
N° d'inventaire : 08090

Booby trap, cal. 16,
Liège, deuxième moitié du 19^e siècle
Collection Grand Curtius, Liège
N° d'inventaire : 18011

Au siècle des révolutions, il ne saurait évidemment être question de systèmes de sécurité technologiques du type actuel. Cependant, la question n'était déjà pas neuve et les solutions existantes étaient parfois pour le moins... décomplexées.

Le pistolet dit « de secrétaire » est une arme de fabrication liégeoise chromée munie d'un dispositif de fixation. Cet appareil était d'usage fréquent chez de nombreux commerçants. Le dispositif à vis permettait de le fixer à un meuble, bureau, secrétaire face au client et de l'utiliser en cas de braquage. L'arme tire des munitions de 9 mm à broches, ce qui, au vu de la hauteur de placement du pistolet, pouvait causer de graves dégâts... aux jambes dans le meilleur des cas.

L'autre dispositif n'est pas une production de série mais plutôt un bricolage. Il est encore plus dangereux que le premier et s'est vu utilisé en différentes variantes, plutôt dans le cadre de la protection privée. Le principe consiste à fixer le dispositif à côté de la porte, le fil de détente accroché à cette dernière. Si un malandrin éventuel voulait envahir le domicile, ce piège permettait de lui proposer une nouvelle coiffure - d'autant que le dispositif ici présent est conçu pour tirer des munitions de calibre 16 chevrotine ! Il est à noter que le premier dispositif peut également être utilisé de la sorte.

Dans les deux cas, il est certain que ce genre de modèles ont créé plus d'accidents que d'avoir solutionné de problèmes : ne faites pas ça chez vous ! En 2026, ce genre d'engins est heureusement illégal.

Loïc Servais
Conservateur
Département des Armes du Grand Curtius